

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

19 juin 2020

DIRECTEUR D'ÉCOLE - (N° 3118)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

**AMENDEMENT**

N ° 93

présenté par

M. Testé

-----

**ARTICLE 5**

Substituer au mot :

« départements »

le mot :

« circonscriptions ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Il s'agit de donner davantage de souplesse pour l'organisation des élections des représentants des parents d'élèves et ouvrir la possibilité à une échelle plus petite que le département. L'échelon retenu est celui de la circonscription.